La droite lance les grandes manœuvres contre l'islamisme

Publication : mercredi 21 octobre 2020 10:11

Le Monde, 21 octobre 2020

La droite lance les grandes manœuvres contre l'islamisme

Débattre sur l'immigration, amender la Constitution… le parti Les Républicains sort l'artillerie lourde après l'assassinat de Samuel Paty

Agir, vite. Depuis l'assassinat de Samuel Paty, vendredi 16 octobre, la droite ne cesse de blâmer l'inaction de l'exécutif et d'avancer ses pions. Des propositions chocs contre l'islamisme radical, elle en a plein son chapeau, peaufinées depuis des années ou parfois plus précipitées. En trois jours, ses forces ont délivré une profusion d'interventions, qui font monter la pression sur le gouvernement. *« La République est en danger comme elle l'a rarement été »*, a prévenu, lundi, le président du Sénat, Gérard Larcher, rarement alarmiste. *« Il faut agir et il est déjà tard »*, a-t-il ajouté.

Derrière lui, le parti Les Républicains (LR) frappe fort et multiplie les appels à l'action contre l'islamisme radical, le terrorisme, ou encore une immigration jugée *« incontrôlée »*. Le président du parti, Christian Jacob, l'a assumé lundi : *« Di[re] qu'il n'y a pas de lien avec l'immigration, c'est se voiler la face. »* Outre cet argumentaire, rares sont les propositions qui n'impliquent pas de toucher à la Constitution ou de lancer une consultation populaire. Dans les rangs de LR, on théorise depuis longtemps l'existence d'un carcan juridique, incarné par le Conseil constitutionnel mais aussi la Cour européenne des droits de l'homme, dont il faudrait se libérer sur ces sujets, en commençant par modifier la Constitution.

Changer la devise républicaine

Cette stratégie des grands mots, si elle a l'avantage de conférer une forte visibilité aux élus de droite, les confine parfois à la lapalissade. Par exemple, dans l'examen, prévu de longue date au Sénat, lundi 19 octobre, d'une proposition de loi constitutionnelle *« visant à garantir la prééminence des lois de la République »*. *« Il n'est pas utile de réaffirmer que la loi est prééminente : elle l'est déjà ! Il suffit de l'appliquer ! »*, s'était exclamé en amont le sénateur socialiste Jean-Pierre Sueur (Loiret), lors de la présentation en commission du texte de ses collègues Philippe Bas, Bruno Retailleau (LR, Manche et Vendée) et Hervé Marseille (centriste, Hauts-de-Seine). Le texte a été adopté lundi en première lecture, contre l'avis du gouvernement, par 229 voix pour ; la gauche n'a pas voté.

A l'article premier de la Constitution, les sénateurs souhaitent ajouter le principe suivant : *« Nul individu ou nul groupe ne peut se prévaloir de son origine ou de sa religion pour s'exonérer du respect de la règle commune. »* Le texte inscrit en outre l'obligation pour les partis politiques du respect de la laïcité, de la souveraineté nationale et de la démocratie, dans le but d'exclure d'éventuels partis communautaristes des financements publics.

L'enjeu : instaurer l'idée que *« l'islamisme radical doit être traité comme une idéologie politique qui subvertit les principes fondamentaux de la République et non comme une religion »*, selon les mots de M. Bas. Mais aussi donner des *« règles concrètes et claires aux Français »* en entreprise, à l'école, dans les administrations et même les associations sportives, ajoute M. Marseille. Le ministre de la justice, Eric Dupond-Moretti, a opposé un refus au texte, saluant son esprit mais se disant *« pas convaincu par la justesse, la rigueur juridique et l'utilité de la proposition qui nous est soumise »*, augurant d'un long chemin de croix pour la proposition à l'Assemblée.

D'autres à droite, comme Xavier Bertrand et Eric Ciotti, veulent *« consacrer le principe de laïcité au même niveau que l'égalité, la liberté, la fraternité »* dans la Constitution. Mais pourquoi au fond changer la Constitution quand l'article premier du texte affirme déjà que *« la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale »* ?

Certes, changer la devise républicaine pour y ajouter le mot de « laïcité » constituerait un signal politique, mais, pour le constitutionnaliste Didier Maus, une telle variation reviendrait à modifier *« un monument historique »* (une formule tirée d'une citation apocryphe de François Mitterrand, précise-t-il) et ne présenterait qu'un intérêt limité. *« Ce n'est pas parce que l'on va dire les choses un peu plus fort que cela changera quoi que ce soit »*, estime-t-il. La Constitution ne fait jusqu'à preuve du contraire pas obstacle à une politique de fermeté en matière de laïcité, ajoute-t-il, tout en reconnaissant qu'elle peut en revanche empêcher des politiques répressives en matière de terrorisme et de répression des contenus haineux, comme l'ont montré deux arrêts récents du Conseil constitutionnel, visant respectivement la proposition de loi instaurant des mesures de sûreté à l'encontre des auteurs d'infractions terroristes et la loi Avia.

Projet de RIP

Mais qu'importe, s'il s'agit d'exister politiquement dans le sillage d'un attentat qui a bouleversé l'opinion. A l'Assemblée, c'est le député d'Eure-et-Loir Olivier Marleix (LR) qui mènera l'offensive avec la bénédiction du président du parti, Christian Jacob, par le biais d'un projet de référendum d'initiative partagée (RIP) pour lutter contre l'islamisme. *« C'est une façon de proposer quelque chose pour passer au-dessus de la tête de l'exécutif, un moyen pour l'opposition d'offrir une réponse utile, concrète et immédiate »*, justifie-t-il.

Si elle se confirme, la proposition de loi introduisant ce référendum d'initiative populaire devra réunir les signatures de 185 parlementaires, un seuil atteignable vu les effectifs de LR à l'Assemblée et au Sénat, puis, plus ardu, 4,7 millions de signatures. Expulsions, fermetures de lieux de culte, réforme du droit d'asile, son contenu est encore flou. *« On attend de voir ce que l'exécutif va faire, en leur disant : si vous ne faites rien, on n'hésitera pas à user de tous les moyens à notre disposition »*, explique le chef de file des députés LR, Damien Abad. Il espère par ailleurs inscrire à l'Assemblée le texte débattu mardi au Sénat, pourquoi pas lors de la niche parlementaire des LR, le 3 décembre. Avec le débat annuel sur l'immigration, prévu à la fin de l'année, les débats sécuritaires sont là pour rester. ■

JULIE CARRIAT
ET MARIAMA DARAME

Phoca PDF